



CSE:CDPR

CDPR acquiert les opérations de Cerro de Pasco au Pérou

MONTREAL (QUÉBEC), CANADA — (le 28 novembre 2019) Ressources Cerro de Pasco inc. (CSE : CDPR) (« CDPR ») (OTCMKTS : GPPRF) (Frankfurt : N8HP) a le plaisir d'annoncer qu'elle a signé une convention définitive d'achat d'actions en date du 27 novembre 2019 (la « **Convention** ») avec Volcan Compañía Minera S.A.A. (BVL:VOLCABC1) et ses filiales (collectivement, « **Volcan** »), en vertu de laquelle CDPR acquerra la totalité des actions émises par Oxidos de Pasco S.A.C. (« **Oxidos** »), Empresa Administradora de Cerro S.A.C. (« **Cerro SAC** ») et Remediadora Ambiental S.A.C. (ensemble les « **sociétés visées** »). La transaction sans lien de dépendance (la « **Transaction** ») permettra à CDPR de détenir et d'exploiter tous les actifs miniers et les usines de traitement de Cerro de Pasco localisés dans le centre du Pérou.

En vertu de la Convention, CDPR se portera acquéreur de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation des sociétés visées en contrepartie de paiements totalisant 30 millions USD, une contrepartie variable et une redevance nette de fonderie sur les concessions, tel que défini dans les détails de la Transaction ci-dessous.

Faits saillants de la Transaction

CDPR acquerra les sociétés visées en vue de la poursuite de leurs activités, y compris tous leurs permis, licences et concessions. Les actifs des sociétés visées sont situés sur le complexe minier Cerro de Pasco et comprennent les éléments suivants :

- L'usine de traitement par lixiviation des métaux précieux Oxidos, d'une capacité autorisée de 2 500 t/j ;
- Le concentrateur de métaux de base et de métaux précieux Paragsha, d'une capacité autorisée de 17 500 t/j ;
- Les concentrateurs de métaux de base et de métaux précieux San Expedito, d'une capacité autorisée de 1 800 t/j ;
- La fosse à ciel ouvert de matériel oxydé de Santa Rosa dont le minerai est actuellement traité à l'usine Oxidos.
- La fosse à ciel ouvert de sulfures Raul Rojas
- Les puits souterrains Lourdes et Excelsior ;
- Toutes les infrastructures de surface connexes, comprenant les installations de stockage des résidus Ocroyoc, les bureaux, les ateliers et les locaux du personnel ; et
- Plus de 12 000 hectares de concessions minières d'exploitation et d'exploration offrant un potentiel d'exploration d'un gisement porphyrique.

CDPR a déjà acquis les droits miniers des stocks non exploités de Excelsior et les résidus de Quiulacocha sur la concession minière El Metalurgista et prévoit compléter un calcul des ressources 43-101 dans un proche avenir.

Détails de la Transaction

Aux termes de la Convention, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation des sociétés visées sera acquise en contrepartie des éléments suivants :

- Un paiement au comptant de 30 millions USD;
- En ce qui concerne la production de lingots d'argent et d'or de Oxidos au cours d'une année donnée :
 - CDPR versera à Volcan 100 % de la différence de prix entre le prix moyen mensuel courant de l'argent et 9,00 USD/oz (le « Prix de Base de l'Argent ») et lorsque le prix moyen mensuel courant de l'argent sera supérieur à 18,00 USD/oz, CDPR versera 50 % de la différence de prix ;
 - CDPR versera à Volcan 100 % de la différence de prix entre le prix moyen mensuel courant de l'or et 950,00 USD/oz (le « Prix de Base de l'Or »), et lorsque le prix moyen mensuel courant de l'or sera supérieur à 1 400,00 USD/oz, CDPR versera 50 % de la différence de prix;
- Le Prix de Base de l'Argent et le Prix de Base de l'Or augmenteront d'un pourcentage égal à l'augmentation de l'Indice des Prix à la Consommation au cours de la période de douze mois précédant chaque anniversaire de la clôture;
- Volcan aura droit à une redevance sur les revenus nets de fonderie (NSR) de 2 %, conformément à l'entente de redevance devant être conclue entre Cerro SAC, CDPR et Volcan (l' « Entente de Redevance NSR ») sur toute la production de métal provenant de toutes les concessions détenues par Cerro SAC, à l'exception du matériel traité par les installations Oxidos.

De plus, et conformément aux modalités d'une convention d'achat de production conclue entre Cerro SAC et Volcan (la « convention d'achat de production »), Volcan aura le droit de recevoir 100 % de tous les concentrés de zinc et de plomb provenant des ressources minérales détenues par Cerro SAC à la date de clôture, ainsi qu'un droit de premier refus pour acheter tous les concentrés produits par CDPR dans les concessions El Metalurgista.

Après la clôture de la Transaction, CDPR adoptera un plan de travail en matière de santé, de sécurité, d'environnement et d'engagement auprès de la communauté (le « plan de travail HSEC ») basé sur le plan de travail HSEC existant de Volcan. Le plan de travail HSEC sera doté d'un budget préétabli qui sera financé à partir des flux de trésorerie futurs de Cerro SAC et de Oxidos. Au moment où CDPR prendra la relève de Volcan dans les opérations et les éléments d'actifs, elle entend respecter les engagements de Volcan dans le but de minimiser les effets des opérations sur la communauté et l'environnement.

Tous les flux de trésorerie et éléments d'actifs demeureront détenus en fiducie jusqu'à ce qu'une entente de fiducie de sécurité soit conclue entre Volcan, CDPR, les sociétés visées et un fiduciaire péruvien.

Clôture de la Transaction

Il est anticipé que la clôture de la transaction aura lieu dans les quatre mois suivants le présent communiqué.

La clôture de la transaction est assujettie à des conditions de clôture standard ainsi qu'à certaines conditions de clôture spécifiques telles que définies dans la Convention.

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco inc. est une société de gestion des ressources qui met l'accent sur l'application des dernières technologies dans la production de métaux par le traitement et le retraitement de toutes les ressources matérielles, les décharges, les résidus miniers, etc. à Cerro de Pasco afin d'assurer la prospérité économique à long terme. CDPR s'efforce d'atteindre le plus haut niveau de conformité environnementale, sociale et juridique. CDPR fournit une connaissance approfondie des défis et du potentiel de Cerro de Pasco, basée sur une expérience concrète et une équipe d'experts chevronnés.

Informations techniques

Donald E. Hulse, P. E., SME-RM et V.-P. de Mines de Gustavson Associates à Denver, a examiné et approuvé les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent communiqué. M. Hulse est une personne qualifiée selon le Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « Règlement 43-101 »).

Déclarations prospectives et exclusion de responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent communiqué peuvent constituer une « information prospective » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En règle générale, les informations prospectives peuvent être identifiées à l'aide d'une terminologie prospective, telle que « planifie », « vise », « s'attend à », « projette », « à l'intention », « anticipe », « estime », « pourraient », « devraient », « probable », ou des variantes de ces mots et expressions ou déclarations spécifiant que certains actes, événements ou résultats « pourraient », « devraient » se produire, « se produiront » ou « seront atteints » ou autres expressions similaires. Les énoncés prospectifs, incluant les projections de la direction de CDPR à l'égard de la réalisation de la Transaction ainsi que les opportunités d'expansion et de croissance des opérations de CDPR, sont basés sur les estimations de CDPR et sont sujets à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de CDPR soient considérablement différents de ceux exprimés de façon explicite ou implicite par de telles déclarations prospectives ou informations prospectives. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des facteurs commerciaux et économiques et à des incertitudes, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ces énoncés prospectifs, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de CDPR, sont disponibles sur SEDAR à www.sedar.com. Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux déclarations prospectives et aux informations prospectives. Bien que CDPR estime que les hypothèses et les facteurs utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs sont raisonnables, et l'on ne devrait

pas se fier indûment à ces déclarations, sauf si une loi applicable l'exige, CDPR décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre de ces déclarations ou informations prospectives, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Pour plus d'informations

Relations avec les investisseurs : Guy Goulet, président et chef de la direction

Téléphone : +1-579-476-7000

Cellulaire : +1-514-294-7000

ggoulet@pascoresources.com

Relations avec les médias :

Leslie Molko, directrice, communication d'entreprise, Le Cabinet de relations publiques NATIONAL

Téléphone : +1-514-843-2337

lmolko@national.ca